

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Méditerranée
Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France

5, rue des Trésoriers de France

34000 Montpellier

09 63 57 44 06

occitanied@fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE CORNEILHAN

Place de la Mairie

34490 Corneilhan

04 67 37 73 64

accueil@corneilhan.fr

► Nos partenaires

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration des

Les vitraux du XIXe de l'Eglise Saint Léonce

34490 CORNEILHAN

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de CORNEILHAN - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Nos vitraux méritent d'être sauvés !

◆ ◆ LES VITRAUX SONT DÉGRADÉS

L'ensemble des vitraux signés d'Alexandre MAUVERNY et Louis Charles Marie CHAMPGNEULES présentent des dégradations importantes sur les plombs cassés et sur les verres. Les protections extérieures sont partiellement inexistantes, grâce aux travaux envisagés une bonne étanchéité des vitraux sera assurée. Le projet consiste à restaurer les vitraux datant du XIXe siècle (posés entre 1872 et 1882). La restauration consiste à remettre en état les vitraux de l'église (peintures des vitraux, collage des pièces fendues, remise en plomb neuf...).

◆ ◆ UNE ÉGLISE COMPOSÉE DE PLUSIEURS NEFS

Située sur un promontoire de l'ancien village, l'église Saint-Léonce avec son clocher fortifié, domine la vallée moyenne de l'Orb et du Libron à l'Est. Le clocher, de part sa position stratégique par rapport à la cathédrale Saint-Nazaire et Saint-Celse, permet une vue dégagée de l'église. Son architecture se caractérise par une nef centrale encadrée par deux nefs collatérales, à chaque nef, est associé à un Saint.

La nef centrale à charpente sur arcs doubleaux est dédiée à Saint-Léonce, patron de la paroisse ; la nef collatérale,

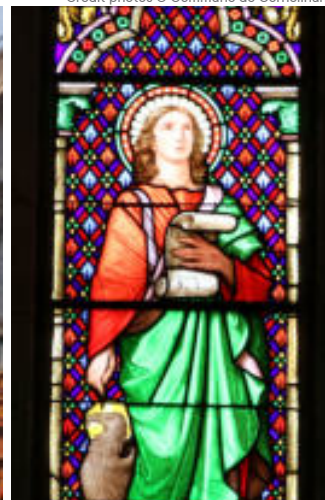
plein cintre face Sud du côté de l'épître (entrée de l'église), est dédiée à la vierge Marie, cette nef comporte également la chapelle rayonnante de Saint-Antoine de Padoue. La nef collatérale, face Nord du côté des évangiles (opposée à l'entrée de l'église), est dédiée également à Saint-Léonce et sur la gauche, la chapelle rayonnante dédiée à Sainte-Céronne vierge née au Ve siècle à Corneilhan.

◆ ◆ CONSERVER SON PATRIMOINE COMMUNAL

Les initiateurs du projet sont l'Association du Patrimoine de Corneilhan (APATRLHAN) ainsi que la commune de Corneilhan. Ils souhaitent créer une solidarité autour de la restauration du patrimoine du village et notamment son église.

Montant des travaux	55 880€ HT
Objectif de collecte	11 000€
Début des travaux	3ème trimestre 2026

Crédit photos © Commune de Corneilhan



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Les vitraux du XIXe de l'Eglise Saint Léonce

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/105970

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Méditerranée, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Les vitraux du XIXe de l'Eglise Saint Léonce

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐